

L'an deux mil vingt et un, le SEIZE AVRIL à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, en visioconférence, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Etaient présents : Louis BISCARRAT – MAIRE – M. QUESTA / GA. FLEURY / G. CLEMENSON / G. PAQUIN / D. BRUNET / S. KLYZ / G. RATAJEZAK – Adjointes - JJ. VATON / M. HOFFMANN / MI. SANCHEZ / P. RELING / L. CLEMENSON / M. CLAUZEL / E. BRUN / S. ORIVELLE / M. HOFFART / C. MAFFRE / A. DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / A. SCIACQUA-LERIDON – **Conseillers municipaux**.

Excusés représentés : O. ROYER par E. BRUN / E. MARRACHE par M. CLAUZEL / E. COUPET par M. QUESTA / R. VIARD par T. VERMEILLE.

Secrétaire de séance : Sébastien ORIVELLE

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des Services ne participant pas aux débats

La séance est déclarée ouverte à 18 h 06.

1^o - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Sébastien ORIVELLE en qualité de secrétaire de séance.

Avant de commencer l'ordre du jour, M. Le Maire donne la parole à Mme Magali CLAUZEL pour faire un point suite au gel du 8 avril 2021.

Mme CLAUZEL évoque le fait que le gel a touché la Commune de Jonquières, que ce soit la viticulture mais aussi l'arboriculture. Elle précise que les dégâts sont aujourd'hui difficiles à estimer mais que de nombreuses parcelles sont concernées. Elle informe que l'Association des Maires de Vaucluse a envoyé un courrier au Ministère de l'agriculture pour que la Commune soit enregistrée en calamité agricole. Elle pense qu'un affichage sera certainement effectué en Mairie afin d'expliquer les démarches.

M. Le Maire confirme les dires de Mme CLAUZEL puisqu'il a rencontré des viticulteurs et agriculteurs qui lui ont confirmé que le gel à cette époque ne s'était jamais vu. Il pense que ce qui est également inquiétant, c'est le manque de pluies qui causerait des dégâts. Il pense que la Préfecture est en attente des directives et de la déclaration de catastrophe naturelle par le gouvernement.

Mme MAFFRE évoque que certaines communes ont adressé un courrier à la Préfecture afin d'insister auprès de l'Etat pour faire avancer l'état de catastrophe naturelle. Elle demande si la Commune n'a pas intérêt à adresser également un courrier.

M. Le Maire rappelle que l'Association des Maires de Vaucluse a adressé un courrier au ministère en ce sens en demandant que tout le territoire vauclusien soit classé catastrophe naturelle.

M. Le Maire évoque l'affaire concernant des propos qui ont été jugés diffamatoires envers le Maire qui a fait l'objet qu'une protection fonctionnelle attribuée en Conseil Municipal en décembre. Il fait part à l'assemblée du jugement, concernant l'action publique et concernant l'action civile. Il précise que l'intéressé a été condamné à payer des frais au titre de dommages et intérêts à la victime Louis BISCARRAT. Il tient à préciser que cette somme a été rétrocédée à la Commune, procédé déjà utilisé lors d'une affaire similaire antérieure.

2° - OPÉRATION PROGRAMMÉE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

M. VERMEILLE intervient sur le sujet en qualité de vice-président de la CCPRO en évoquant que ce dossier fait partie de sa délégation et explique à nouveau ce qui a été évoqué dans la délibération. Il évoque le fait qu'il a été demandé de revoir les périmètres de toutes les communes par le comité technique de SOLIHA qui assure l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain. Il poursuit en expliquant que les 5 communes ont été concertées, 4 communes ont accepté, Jonquières avait refusé.

Concernant le Plan d'Intérêt Général, il précise que c'est un second programme qui ne présente pas les mêmes avantages en termes de subventions. Il indique que c'est un complément qui peut être sollicité hors du périmètre OPAH, que le PIG est différent de l'OPAH, qu'il appartient aux Communes de contribuer ou pas au PIG.

Mme MAFFRE souhaite ajouter qu'il s'agit d'une enveloppe spécifique par Commune dédiée aux deux dispositifs, que ce n'est pas exponentiel.

M. QUESTA précise que le PIG est moins avantageux que l'OPAH.

M. Le Maire rappelle que SOLIHA a participé à la préparation de la deuxième OPAH de la CCPRO puisque la première s'est faite sans Orange. A son sens, il n'y a pas la volonté de la part des élus de la Majorité de la CCPRO de mettre les moyens nécessaires pour faire de l'habitat une urgence. Il évoque le besoin urgent en terme d'habitat, mais aussi en terme de rénovation.

Il affirme que le problème de fond est que la CCPRO n'investit pas suffisamment pour le logement, que c'est une volonté des élus de la Majorité. Il rappelle qu'il ne faut pas mélanger le PIG et l'OPAH et affirme que si le PIG était aussi intéressant, une OPAH ne serait pas faite.

M. VERMEILLE répond qu'il ne mélange pas, que c'est deux programmes différents.

Il déclare que suite à un comité technique avec SOLIHA, il a été demandé de revoir les périmètres. Il demande au Maire pourquoi la Commune ne participe pas au PIG.

M. Le Maire répond qu'il ne parle pas du PIG, mais de l'OPAH.

Il précise qu'Orange n'est pas concernée par le PIG, que cela concerne seulement les communes de plus de 10 000 habitants soit pour ce qui concerne la CCPRO, 1/3 de la population.

Mme MAFFRE rebondit sur les propos de M. VERMEILLE et de M. Le Maire, elle est favorable aux deux dispositifs complémentaires et pense qu'en revoyant les périmètres, après discussion avec les autres Maires de la Communauté de Communes, la volonté était de redynamiser les centres anciens.

M. VERMEILLE affirme que le principe de base de l'OPAH est la redynamisation des cœurs de ville.

Approuvé à l'unanimité.

3° - CESSION DE L'APPARTEMENT RUE NOUVELLE

Mme MAFFRE et son groupe ne sont pas favorables à cette délibération en raison de sa situation qui pourrait être intéressante pour d'autres services. Elle précise que le bâtiment est aussi un point stratégique et pense qu'il est dommage de se priver d'un local parfaitement bien situé pour un apport de seulement quelques euros en le vendant. Elle répète que son groupe n'est pas du tout favorable à ce que la Commune se sépare de ce bien.

Mme SCIACQUA fait part à son tour de sa position concernant l'appartement. Elle évoque le fait que, comme lors du précédent mandat où il avait déjà été évoqué la vente de ce logement, elle n'est toujours pas favorable à cette cession. Elle rappelle que l'intégralité du bâtiment appartient à la Commune. A long terme, tout le bâtiment peut être utilisé, cela pourrait profiter au développement du commerce vers la route de Camaret. Elle pense que la Commune va se créer des ennuis en raison de la copropriété qui est souvent plus de soucis.

M. VERMEILLE exprime que son groupe est contre également ce projet. Il explique que la Commune est propriétaire de peu de foncier. Il trouve grave et catastrophique que la Commune vende des biens pour augmenter son budget. Il rajoute que la Commune a besoin de locaux notamment pour les associations.

Mme DEL BASSO intervient à son tour et pense que l'appartement aurait pu servir de logement d'urgence. Elle pense qu'il est dommage de se séparer de ce logement. Il aurait pu dépanner et soutenir l'action du CCAS en logement d'urgence.

M. RUCHON rejoint les propos de Mme DEL BASSO, il rappelle qu'il y a des justifications qui devraient inciter la Commune à conserver ce logement notamment concernant l'obligation d'hébergement provisoire dans le cadre des pouvoirs de police du Maire pour ce qui concerne les urgences comme les périls imminents, les périls ordinaires, le plan grand froid, les locaux dangereux, les situations sociales urgentes. C'est l'obligation pour la collectivité d'avoir un logement d'urgence.

Par ailleurs, il évoque le maintien des prestations multiservices de la Poste qui propose depuis plusieurs années des services de proximité pour la population et notamment pour les personnes âgées. Il demande si les élus de la Majorité ne craignent pas de priver la Poste d'un agrandissement et d'une installation peut-être de nouveaux services pour la ville. Il s'interroge et demande s'il y a eu des discussions avec La Poste à ce sujet.

Enfin, M. RUCHON évoque le fait qu'il ne comprend pas, puisque cela fait des années que ce logement n'est pas occupé, pourquoi il n'a pas été loué pendant cette période et qu'aujourd'hui la Commune souhaite le vendre pour une raison de trésorerie.

M. Le Maire explique qu'au départ lorsque La Poste a été créée en ce lieu, il s'agissait du bureau de Poste au rez-de-chaussée et du logement du receveur à l'étage. Il précise que les services de la poste ayant été mutualisés et il n'y a plus de receveur et que le logement a alors été loué à une fonctionnaire. Il complète en précisant que la commune lui a proposé de l'acheter ce qu'elle a refusé, ce qui signifie qu'il y a quelques temps que ce logement est dédié à être vendu. Il précise à M. RUCHON que ce sera quand même toujours du logement même s'il est acheté par un particulier et que cela ne fera pas de logement de moins à Jonquières.

M. RUCHON rappelle que la Poste est en mutation depuis plusieurs années, et qu'elle propose de plus en plus de services à la personne pour garder des solutions de proximité et demande comment Le Maire peut être certain qu'il n'en sera pas de même pour Jonquières.

M. Le Maire répond que la tendance de la Poste est de mutualiser comme beaucoup d'administration, et rappelle que Jonquières a de la chance d'avoir encore la Poste. Il précise que la Poste comme ailleurs, même si elle se diversifie, tend à être supprimé comme les communes aux alentours. Il rappelle que Jonquières profite encore de ce service pour le moment.

Mme MAFFRE considère que le débat de la Poste est un débat qui mérite d'être mené ultérieurement. Pour revenir sur l'idée d'un appartement d'urgence, elle demande la raison de se démunir d'un

appartement qui existe. Elle rajoute qu'il faut voir plus loin, que cet appartement pourrait avoir pour vocation, puisqu'il est proche de la gare et de la Via Venaissia, de développer des projets économiques.

M. Le Maire rappelle qu'il y a 9 logements sociaux communaux. Il rappelle aussi qu'à plusieurs reprises lorsqu'il a fallu reloger des familles en urgence, la Commune a trouvé des logements d'urgences.

M. RELING intervient en précisant qu'il est important de réaliser que la Poste n'a pas de grands projets pour Jonquières et qu'elle n'investira jamais pour un bâtiment.

ADOPTÉ par 20 voix pour, 9 contre (C. MAFFRE / A. DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD / A. SCIACQUA-LERIDON), le principe de mise en vente du bien communal situé rue Nouvelle dans un immeuble bâti à usage mixte.

4° - TAUX D'IMPOSITION 2021

Pas de question, ni intervention, approuvé à l'unanimité,

5° - BUDGET PRINCIPAL 2021 – REGIME DES PROVISIONS BUDGETAIRES

Pas de question, ni intervention, approuvé à l'unanimité,

6° - BUDGET PRIMITIF 2021

M. VERMEILLE intervient en informant que son groupe va voter contre. Il rappelle l'obligation liée à la loi « NOTRe » qui impose la mise en place d'un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) pour chaque mandat, réactualisé chaque année et présenté en même temps que le Débat d'Orientation Budgétaire, ce qui n'a pas été fait. Il précise qu'il consiste à tester la faisabilité des projets et à définir les priorités grâce à un plan d'investissement sur 5 ans minimum. Il poursuit en disant qu'afin d'évaluer les risques de chaque projet, le PPI prévoit plusieurs simulations basses, moyennes et hautes. Il indique aussi que c'est un outil qui permet d'effectuer un audit comptable et financier de la collectivité pour obtenir une vision synthétique des finances locales et qu'il doit être mis à jour tous les ans. Il évoque le fait que c'est une aide à la gestion financière qui structure une partie importante du Débat d'Orientation Budgétaire. Il dénonce que cela n'a jamais été le cas pour la Commune et le fait que ce document est manquant.

Mme MAFFRE prend la parole à son tour en évoquant le PPI en disant qu'il a une page mais elle trouve que c'est décevant compte tenu du manque de chiffre. Elle évoque également son étonnement quant à l'absence du sujet de la géothermie qui n'a pas été discuté en commission développement durable. Elle dénonce également le manque de projection sur la durée du mandat, elle pense que c'est dommageable comme elle l'a déjà soulevé au sujet de la bibliothèque. Elle demande s'il ne serait pas possible d'imaginer un projet ensemble. Il lui semble que chacun, au travers des programmes respectifs, avait évoqué le Plan Pluriannuel d'Investissement.

Elle tient à redire son désaccord et celui de son groupe sur les choix qui ont été faits notamment sur les dépenses de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement sont, à son sens, trop importantes et qu'il y a danger, elle souligne que les possibilités d'investissement sont minimisées.

Mme SCIACQUA intervient pour la liste ensemble pour Jonquières et informe que sa liste est contre ce budget puisqu'il est en augmentation, que cela hypothèque l'avenir de nos enfants. Elle souligne qu'à son sens, l'avenir des enfants n'est pas la priorité. Elle considère que le budget ne fait apparaître et ne mentionne nulle part des investissements pour l'emploi, des politiques qui se tourneraient vers un véritable développement économique.

M. BRUNET intervient en évoquant sa déception. Il précise que ce ne sont pas les opinions qui sont contre qui le déçoivent mais parce qu'il a passé du temps pour expliquer le budget. Il rappelle qu'il avait expliqué que les dépenses de fonctionnement ont baissé de 400 000 €, que les recettes en 2020 sont supérieures aux dépenses par habitant, ce qui n'était pas le cas auparavant. Il exprime sa déception parce que cela fait plusieurs fois qu'il répète que les dépenses diminuent lors du Rapport d'Orientation Budgétaire du 14 avril et lors des commissions des finances.

Pour ce qui est du PPI, il complète que les perspectives sur les investissements à venir ont été ajoutées dans le ROB, même s'il n'y a pas d'engagement concernant l'emploi, cela reste des perspectives intéressantes qui seront menées par l'équipe de la Majorité.

Il ajoute, concernant la leçon de M. VERMEILLE qui est vice-président de la CCPRO, que le PPI de la CCPRO est inexistant, il cite le Rapport d'Orientation Budgétaire de la CCPRO pour appuyer ses dires. Il indique que sur le ROB de Jonquières, des perspectives d'investissements sont présentées contrairement à la CCPRO.

M. VERMEILLE répond à son tour à M. BRUNET et affirme que le PPI de la Commune n'existe pas et que celui de la CCPRO est un autre débat.

M. BRUNET estime une nouvelle fois que M. VERMEILLE, qui siège au bureau de la CCPRO que le PPI est inexistant alors que pour la Commune de Jonquières il y a bien un PPI et il cite la page 49 du ROB.

M. VERMEILLE affirme que ce qui est présenté comme un PPI sur Jonquières n'en n'est pas un et qu'à la CCPRO, le PPI est en train d'être travaillé. Il rajoute que M. BRUNET devrait se renseigner sur ce qu'est un PPI.

Mme FLEURY répond que Jonquières aussi travaille sur l'élaboration d'un PPI plus détaillé.

M. BRUNET confirme que les perspectives d'investissements sont déjà présentes, qu'il se fera plus précisément pour les prochaines années. Il profite de l'occasion pour répondre également à Mme SCIACQUA en précisant qu'effectivement de nombreuses choses sont à intégrer sur le développement économique mais que cela sera fait.

M. Le Maire répond à Mme SCIACQUA en rappelant que pour ce qui concerne le développement économique, cela concerne à présent la CCPRO, qu'il faudrait qu'elle en informe également le Président. Il indique qu'il y a eu un débat intéressant au Conseil de Communauté lors duquel ont été évoquées les zones d'activités sur Orange. Il complète en évoquant que la zone artisanale sur Jonquières est très restreinte puisqu'il s'agit uniquement de la zone située route d'Orange et que les deux derniers terrains sont occupés par une activité de transport et par le transfert d'une activité de matériel agricole. En raison des différentes zones classées soit en zones agricoles, soit en zones inondables, le périmètre devient très restreint. Il explique qu'en raison de la nouvelle réglementation et notamment du Scot, il est très difficile de sortir une zone d'activité. Il ajoute en évoquant la pression foncière qui comprend les terres agricoles que la chambre d'agriculture demande la préservation de l'outil des agriculteurs. Il explique qu'en un peu plus d'une génération, la consommation de terrains a considérablement augmentée, et qu'il faut réduire. Il poursuit en précisant que cela concerne autant les zones d'activités que l'habitat. Il s'étonne lorsqu'il entend parler de plusieurs zones d'activités tellement il est difficile aujourd'hui d'en créer une et donne l'exemple de la Grange Blanche 2 qui a nécessité 10 ans de procédures pour l'acquisition et l'expropriation. Il rappelle à nouveau qu'il est extrêmement difficile et compliqué de créer une zone d'activité. Il ajoute qu'il est demandé de réduire la surface des zones d'activités et précise qu'en même temps la Chambre de Commerce et d'Industrie

et la Chambre des métiers demandent à ce que soient accueillis plus d'activités, ce qui, pour lui, est contradictoire.

M. le Maire répond à Mme MAFFRE en précisant que pour ce qui concerne la géothermie, il s'agit, pour le moment, d'une étude de faisabilité.

Mme MAFFRE interpelle le Maire en demandant si l'étude n'a pas été faite, elle se souvient d'une étude d'un montant de 70 000 € lors du mandat précédent.

M. Le Maire lui répond qu'il n'y a pas eu d'étude puisque celle-ci n'est pas encore actée. Il résume que pour la géothermie il faut dans un premier temps financer une étude pour connaître la faisabilité, et indique qu'il souhaiterait savoir s'il y a des possibilités de financement pour l'étude. Il considère que Jonquières a la chance d'avoir rassemblé tous les équipements publics sur le même territoire.

Mme MAFFRE interpelle M. Le Maire en disant que c'est un débat qu'il faudra reprendre et elle invite à la prudence sur les choix seulement.

M. RUCHON souhaite revenir sur le sujet pour apporter une correction.

M. BRUNET lui répond que cela sort du sujet et qu'il est temps de passer au vote.

M. RUCHON déclare qu'il en parlera en questions diverses.

VOTE par 20 voix pour, 9 contre (C. MAFFRE / A. DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD / A. SCIACQUA-LERIDON), le Budget Principal 2021

7° - SUBVENTIONS 2021

Mme MAFFRE intervient en évoquant que son groupe est absolument contre le tableau présenté qui représente une diminution des subventions. Elle poursuit en évoquant que pour certaines associations mais pas pour toutes, il s'agit d'une diminution très importante de quasiment 50 %. Elle précise qu'elle et son groupe ne sont pas d'accord sur les choix qui sont faits. A son sens, ce n'était pas le moment propice, les temps sont difficiles, certaines associations ne peuvent plus faire de lotos et ne peuvent pas faire rentrer d'argent. La Commune fait des économies mais ça ne représente pas une économie importante. Les subventions font parties des dépenses de fonctionnement et pense que d'autres choix auraient pu être fait. Elle exprime la déception de son groupe, elle estime qu'il aurait été plus judicieux de réduire les subventions mais de distribuer plus largement. Elle considère que c'est un dossier qui méritait d'être débattu en Conseil Municipal, même si elle confirme que le sujet a été discuté en commission des finances. Elle souligne que le sujet aurait une audience plus large en Conseil Municipal.

M. BRUNET rappelle que certaines associations ont des trésoreries relativement importantes et qui peuvent très bien fonctionner sans les subventions que la municipalité leurs accorde. Il rappelle que, comme Mme MAFFRE vient de le souligner, les dépenses doivent être maîtrisées. Pour lui et l'équipe de la Majorité, le budget est bien contrôlé sans oublier les associations. Il poursuit en indiquant que le rôle de la municipalité n'est pas de continuer à financer des associations qui peuvent très bien se gérer et continuer leur activité pendant un certain nombres d'années. Il explique que pour certaines associations des « trésors de guerre » existent et il paraît judicieux en ces temps de maîtriser le budget sur le même montant que les années précédentes et d'aider les associations quand elles en ont besoin. Il finit en précisant que c'était la réflexion de la Majorité.

Mme CLEMENSON souhaite intervenir également suite aux propos de Mme MAFFRE concernant la distribution des subventions qui ne peut pas être identique en raison de la différence du nombre d'adhérents qui varie d'une association à une autre. Elle ajoute qu'en raison du covid les associations sportives ont touché moins d'argent mais elle souligne qu'elles ont eu moins de dépenses également. Les frais de fonctionnement ont été nettement moindres cette année avec les championnats qui n'ont pas pu se dérouler. Elle informe ensuite que la majorité des fédérations vont aider les clubs par rapport aux dépenses qu'ils ont eues.

Mme MAFFRE répond que ce dont elle a parlé porte sur les choix mais qu'elle rejoint Mme CLEMENSON à savoir que toutes les associations ne peuvent obtenir la même subvention et qu'il faut prendre en compte le nombre d'adhérents.

M. VERMEILLE explique la raison pour laquelle son groupe votera contre également en raison de l'analyse et de l'attribution qui a été faite.

Il rebondit sur les propos de Mme MAFFRE et de Mme CLEMENSON en évoquant qu'au-delà du nombre d'adhérents, il y a des activités sportives qui coûtent plus chères également, les besoins financiers d'un sport à un autre sont parfois très différents.

M. CLEMENSON précise que les associations sportives et qui concernent la jeunesse sont une préoccupation première pour les élus, c'est l'école de la vie et il pense qu'à ce titre il faut les soutenir. Il explique que les responsables de ces associations ont été reçus afin de discuter, de voir ensemble et que les subventions ont été décidées ensemble en fonction de leurs besoins. Il indique que le travail a été fait en concertation avec les Présidents de manière à être le plus juste possible. Il donne l'exemple du volley-ball qui a été aidé en fonction de ses besoins et ses licenciés qui ont été différents d'une année sur l'autre.

Mme MAFFRE intervient en évoquant le fait que le sujet est passionnant, que le débat à ce sujet est essentiel. Elle souligne que le sport est essentiel mais pas seulement, qu'il ne faut pas oublier les associations qui sont le lien social ; les associations sportives, solidaires, caritatives permettent de rompre l'isolement, Elle considère que le sujet aurait mérité de travailler sur le cas par cas.

M. BRUNET répond que c'est ce qui a été fait, de travailler au cas par cas.

Mme SCIACQUA relève que la vigueur associative ne passe pas seulement par les subventions, elle exprime que pour qu'elles soient actives, il convient qu'elles soient présentes et qu'elles bénéficient au grand nombre. Elle ajoute qu'il faut aussi penser à investir pour ces dernières, leurs donner des lieux, animer le village même si la période actuelle ne s'y prête pas. Elle demande à ce que la vigueur associative ne soit pas réduite à la subvention.

M. RELING rajoute que les associations doivent avoir des projets, qu'elles aient les moyens de leurs projets et qu'elles doivent les construire.

VOTE par 21 voix pour, 8 contre (C. MAFFRE / A. DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD), le montant des subventions allouées aux associations pour 2021

8° - TARIFS MUNICIPAUX 2021

M. VERMEILLE se félicite d'avoir été entendu pour ce qui concerne les tarifs de la piscine pour les jonquiérois et que c'est la raison pour laquelle son groupe votera pour.

M. BRUNET rajoute que cela montre que la majorité écoute tout de même les propos de chacun malgré ce qui vient d'être dit précédemment.

Mme MAFFRE demande à M. BRUNET si le tarif de location de salle pour les associations est modifié, s'il y a toujours une augmentation. La réponse de M. BRUNET étant affirmative, elle précise qu'elle votera contre pour ces raisons.

M. VERMEILLE revient sur ses propos et précise qu'après vérification, il votera contre pour les mêmes raisons ainsi que l'augmentation des tarifs de la fête foraine.

FIXE par 21 voix pour, 8 contre (C. MAFFRE / A. DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD), le montant des tarifs municipaux

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance à 13 h 15.

M. Le Maire remercie M. BRUNET qui vient de présenter sa dernière délibération pour cette séance, comme cela se fait chaque année en Conseil Municipal quel que soit la personne en charge des finances, le budget n'est pas simple dans le contexte de cette année. Il remercie également Mme LEFER, Directrice Générale des Services et M. HUREL, Directeur Général Adjoint et l'ensemble du personnel communal qui œuvre au budget ainsi que Mme DAGNET au service comptabilité, en premier lieu, sans oublier Mme DI LUCA pour qui il a une pensée parce qu'elle résiste au télétravail davantage par nécessité que par plaisir. Il remercie également la commission des finances, tous les membres de la commission des finances qui ont travaillé pour présenter le budget présenté ce soir. Il remercie ensuite l'ensemble du Conseil Municipal qui s'est prononcé ce soir et remercie une nouvelle fois de façon sincère toutes et tous.

9° - DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES – DEMANDE DE SUBVENTION 2021 : ETUDE DE PROGRAMMATION FUTURE MEDIATHEQUE

Mme BUCHET lors de la commission culture avait cru comprendre qu'il y aurait dans un premier temps une étude de programmation avec cette subvention et que le programmiste interviendrait dans un second temps pour finaliser le projet. Elle demande alors quand l'étude de programmation évoquée précédemment par Mme KLYZ va commencer et si cela finit avant la fin de l'année 2021.

Mme KLYZ répond que le programmiste intervient dès le début et pense que l'étude va dépasser sur le début de l'année 2022.

Mme BUCHET demande si fin 2021 il y aura une nouvelle délibération pour une autre demande de subvention pour le financement du programmiste.

Mme KLYZ précise que la délibération soumise au vote ce soir est dédiée au programmiste et que son étude de programmation va intervenir prochainement et durera entre 6 mois et 1 an.

Mme MAFFRE intervient parce qu'elle ne comprend pas la mission de cette étude. Elle demande s'il y aura une seule et unique étude financée par la DRAC et par la ville et quel est l'objectif et s'il s'agit de déterminer l'implantation de la médiathèque ou s'il s'agit de l'implantation et de la construction de tout le projet. Dans ce cas, comme elle l'interprète, il n'y aurait pas d'autre étude.

Mme KLYZ explique que le programmiste intervient au tout début, que c'est la DRAC qui l'impose afin de respecter certaines normes. Elle informe ensuite qu'une liste de professionnels a été communiquée, pour que des devis soient demandés et que le choix sera fait en fonction du secteur et du projet que la Commune souhaite.

M. Le Maire complète en évoquant le fait que c'est un projet complexe qui méritera plusieurs études et qui ne se mesure pas à un programmiste seulement.

Mme MAFFRE répond qu'elle souhaitait savoir s'il s'agissait d'une seule étude qui concerne uniquement l'implantation ou si cela va être suivi d'une autre étude pour aller plus loin dans la réflexion ce qui ne lui semble pas incohérent.

M. Le Maire confirme qu'il s'agit comme cela est indiqué d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Mme MAFFRE souhaitait évoquer que lors du précédemment mandat il y a eu une première étude, avec des devis et des plans réalisés par le CAUE, qui peut être utile.

Approuvé à l'unanimité,

10° - DEMANDE DE SUBVENTION 2021 – EQUIPEMENT INFORMATIQUE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Mme BUCHET souhaite faire trois remarques. Elle trouve que c'est bien d'équiper la bibliothèque mais demande pourquoi maintenant. Elle pense que 7 ordinateurs risquent d'encombrer la bibliothèque. Sa deuxième remarque porte sur le câblage et des logiciels qui pourraient occasionner des coûts supplémentaires. Sa troisième remarque concerne les enfants des écoles qui ont subi des vols d'ordinateur dans les écoles, elle évoque le fait que les enfants ne peuvent plus suivre les cours et elle souhaitait attirer l'attention sur le fait que les ordinateurs pour la bibliothèque sont nécessaires mais pour les écoles également.

Mme KLYZ répond que l'Etat, au travers d'un plan de relance, participe au recrutement d'un conseiller numérique et souligne qu'il était nécessaire de posséder du matériel. Concernant les surcoûts, Mme KLYZ répond qu'il n'y en aura pas parce que la bibliothèque est déjà équipée pour la connexion.

Mme SCIACQUA demande s'il est envisagé un système d'alarme en raison des différents cambriolages survenus au sein des écoles.

M. RATAJEZAK souhaite répondre au sujet des cambriolages dans les écoles qui sont à répétition notamment dans une école, il informe que lorsque le tour des écoles a été fait, il a été constaté que certaines fenêtres étaient complètement bloquées et qu'il était impossible de les fermer, ce qui facilite l'accès aux cambrioleurs. Il précise que pour ce qui concerne les ordinateurs, ils sont soit enfermés dans le placard mais non à clé soit sur le bureau ce qui facilite le vol.

Mme BUCHET répond que les ordinateurs, comme dans tous les lieux de travail, ne sont pas mis sous clés.

M. RATAJEZAK répond qu'il entend bien les propos de Mme BUCHET mais il ajoute que là il s'agit de vols répétitifs.

Mme PAQUIN intervient à son tour en parlant du recensement qui a été effectué de tous les ordinateurs présents dans les écoles. Elle informe que les 3 ordinateurs des enseignantes vont être remplacés rapidement. Elle poursuit en précisant qu'elle va rencontrer les directrices et aussi l'association des parents d'élèves. Pour ce qui est de la visite de l'équipe mobile de sécurité, Mme

PAQUIN informe qu'en raison du confinement cette visite a été reportée au 8 juin, la date étant lointaine, elle va dans un premier temps rencontrer les directrices.

Mme KLYZ précise que les 3 ordinateurs actuellement à la bibliothèque vont regagner la mairie car ils sont à la mairie.

M. QUESTA conclut en confirmant que la bibliothèque est bien sous alarme.

Approuvé à l'unanimité,

11° - DEMANDE DE SUBVENTION 2021 – ACQUISITION D'OUVRAGES POUR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Mme BUCHET évoque les différents propos déjà évoqués pour des économies et notamment les économies liées aux subventions allouées aux associations. Il lui semble que la bibliothèque avait jusque-là 6 000 € de budget livres. Elle demande pourquoi la part communale ne reste pas à 6 000 € au lieu de 9 000 € comme il est prévu, afin de faire 3 000 € d'économies.

Mme KLYZ précise que l'accroissement significatif des collections c'est une exigence du Centre National du Livre pour avoir leur subvention.

Mme MAFFRE concernant le nombre d'adhésions, demande s'il est constaté une augmentation du nombre de lecteurs.

Mme KLYZ répond que les statistiques n'ont pas encore été réalisées, il s'agit d'un renouvellement des adhésions et de nouveaux jonquiérois.

Mme MAFFRE souligne qu'il serait intéressant d'avoir l'âge des lecteurs, ce qui pourrait aider dans le projet.

M. Le Maire remercie Mme KLYZ pour la présentation des 3 délibérations et de porter le projet de la médiathèque. Il précise qu'elle est cependant bien entourée par la bibliothécaire et profite pour lui apporter tout son soutien d'autant qu'elle fait l'objet de nombreuses critiques injustifiées. Il en profite pour remercier également l'ensemble des fonctionnaires qui travaillent dans l'intérêt général sous l'autorité des élus.

Approuvé à l'unanimité,

12° - PLAN D'INTERVENTION POUR LA DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES POUR L'ANNEE 2021

M. Le Maire remercie Mme CLAUZEL qui a participé à ce dossier avant de passer la parole à M. RATAJEZAK pour sa présentation.

Mme CLAUZEL indique que le frelon asiatique est bien présent sur le territoire, que c'est un vrai danger pour la biodiversité. Elle précise qu'il n'existe aucun prédateur pour le frelon asiatique, explique la prolifération et le fonctionnement du frelon asiatique et conclut que tout le monde est concerné par le sujet et pas seulement les apiculteurs ou agriculteurs.

M. RUCHON demande si la convention de destruction sera étendue aux particuliers.

M. RATAJEZAK indique qu'il est bien noté que cela concernera également les particuliers dès lors qu'une décharge sera signée.

Approuvé à l'unanimité,

13° - QUESTIONS DIVERSES

M. VERMEILLE intervient au sujet des documents reçus à la fin de la note de synthèse concernant des articles de presses qui sont parus en 2019. Il pense que c'est de la politique politicienne qui n'a rien à faire dans l'ordre du jour du Conseil Municipal. Il indique qu'il ne participera pas à la polémique du Maire. Il conclut en informant qu'il va envoyer le document à la préfecture parce que pour lui, cela ne concerne pas les affaires de la Commune.

M. Le Maire répond qu'il conseille à M. VERMEILLE d'informer la Préfecture, il confirme que la séance est enregistrée et rappelle que, par le passé, il y a déjà eu des annexes identiques pour amener une communication aux élus ainsi qu'aux correspondants de presse afin qu'ils puissent suivre les débats des Conseils Municipaux.

Il précise que, pour lui, il n'y a rien de polémique, il s'agit, pour lui, d'un rappel des faits.

Il explique qu'il souhaitait informer les élus, concernant le courrier de Mme FLEURY adressé au Président de la CCPRO en date du mois de septembre 2020, avec la réponse du Président transmise à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire. Il précise que les articles de presse permettent d'avoir l'historique du sujet. Il souligne que les correspondants de presse quotidiennes ne sont pas là pour faire de la politique mais relater des faits.

Il demande à M. VERMEILLE de garder son calme, pour lui, il n'y a rien d'outrageant et évoque le fait que M. VERMEILLE prolifère des menaces, d'informer le Préfet ou autre dès lors qu'il se sent menacé ou outragé.

M. VERMEILLE répond qu'il est tout à fait calme.

M. Le Maire regrette que M. VERMEILLE ait traité Mme FLEURY de pathétique alors qu'il pense que dans sa lettre il y a des valeurs. Il trouve cela inquiétant et précise qu'il s'agit de son avis personnel.

M. VERMEILLE répond qu'il sait que M. Le Maire souhaite le mettre en colère mais qu'il n'y arrivera pas. Il précise qu'il est très calme et qu'il est seulement surpris que ce soit mis dans l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Mme FLEURY explique que lors du Conseil de Communauté du 17 septembre 2020, elle a été contrariée par ce qui a été dit, pour elle, ce sont des mensonges. Elle précise qu'elle a voulu rectifier les propos oralement à la fin de la réunion et M. BOMPARD lui a répondu d'envoyer une lettre et qu'il répondrait, ce qu'elle a fait. Elle informe qu'elle a attendu la réponse 6 mois, et précise que cette réponse a été envoyée à tous les élus communautaires. Voyant que tous les membres du Conseil Communautaire étaient destinataires, elle indique qu'elle a souhaité, à son tour, les informer en traçant l'historique de la réponse de M. BOMPARD. Elle évoque qu'elle a alors transmis son courrier d'origine avec une explication. Elle ajoute que la réponse qu'elle a attendu pendant 6 mois ne la satisfait pas non plus.

M. RUCHON prend la parole au sujet des propos de M. Maire concernant le PLU et la Grange Blanche pour apporter une correction. Il indique qu'effectivement la Grange Blanche 3 est encore en zone agricole. Il informe que la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (C.D.P.E.N.A.F) qui gère les espaces naturels, les services de l'Etat, les personnes publiques associées sont très attentifs à la consommation des espaces. Il précise qu'il appartient à la Commune de faire le choix des orientations en terme d'usage de ces espaces. Il rappelle qu'à une époque, la Commune a fait le choix de libérer certaines zones agricoles pour faire du logement. Les services étant très attentifs, il affirme que si la Commune prend des terrains agricoles pour faire du logement, elle ne

peut pas en prendre pour faire une zone économique. Il affirme que c'est la raison pour laquelle la zone Grange Blanche 3 reste en zone agricole et pense qu'elle va le rester encore longtemps puisqu'il suppose que la Municipalité va continuer à faire du logement au détriment de l'économie. Il conclut ses propos en précisant qu'il ne pouvait pas laisser dire que c'est à cause de la C.D.P.E.N.A.F que la zone économique est impossible.

M. Le Maire répond à M. RUCHON en lui indiquant qu'il commet deux erreurs. Il poursuit en indiquant que sur le PLU actuel la zone est à vocation économique. Il précise qu'elle est fermée à l'heure actuelle, mais que la zone sera ouverte dès lors que le type d'activité sera défini. M. Le Maire lui indique que ses affirmations sont donc erronées et lui conseille de se rapprocher du directeur du Scot ou du directeur de l'agence de l'urbanisme qui lui confirmeront ses propos.

Il rappelle que pour le moment ce qui est appelé Grange Blanche 3 est du foncier ouvert à vocation économique, qu'elle est fermée pour des raisons de sécurité juridique et qu'il suffit de délibérer pour ouvrir la zone. Il explique la seconde erreur de M. RUCHON, en retraçant l'historique du PLU et auparavant du POS. Il explique que dans le cadre de la révision imposée par le Préfet de l'époque qui a été approuvé en 1990 où devait être intégré le Plan d'Exposition au Bruit, que plusieurs dizaines d'hectares de terrain ont été fermés à de nouveaux logements.

Mme MAFFRE indique qu'elle s'est renseignée sur la raison pour laquelle l'association des commerçants n'a pas fait de demande de subvention auprès de la municipalité. La présidente l'a informée d'un projet de plateforme en concertation avec la Mairie. Elle demande, alors, si la Municipalité a effectivement prévu d'aider financièrement le commerce local.

M. RATAJEZAK répond qu'il est toujours en relation avec la présidente de l'association des commerçants, il indique qu'un projet de plateforme internet est bien en cours. Il explique que la Commune a fait une demande de subvention qui est en attente de réponse à ce jour. Il précise que c'est un budget conséquent de 20 000 €, ce qui explique cette demande de subvention.

Mme MAFFRE demande s'il s'agit d'une demande de subvention auprès de la Chambre de Commerce d'Industrie.

M. RATAJEZAK répond que la CCI ne répondait pas aux attentes des commerçants et il complète qu'il a souhaité travailler sur les propositions de la présidente des associations des commerçants.

M. Le Maire évoque qu'il faut pérenniser le projet pour que cela marche.

Mme MAFFRE complète les propos du Maire en indiquant que la CCI forme des personnes et explique la démarche en évoquant que c'est la Commune ou la Communauté de communes qui finance les premières années, ensuite elle indique que c'est l'association des commerçants qui paie une cotisation.

Mme SCIACQUA profite de l'occasion pour évoquer l'initiative de producteurs jonquiérois qui ont créé une plateforme sur un réseau social de manière bénévole, sans subvention, de manière gratuite et qui ont organisé la vente de produits locaux. Elle complète en indiquant que certains particuliers, après le confinement, se sont occupés de livrer dans des points relais.

M. RUCHON demande s'il y a déjà eu une commission commerce parce qu'il n'a pas été invité.

M. RATAJEZAK répond que pour le moment il n'y en n'a pas encore eu.

Mme MAFFRE demande si un état des lieux a été fait auprès des commerçants et si des commerces sont venus faire part de leurs difficultés.

M. RATAJEZAK répond qu'aucun retour n'a été fait par la CAVA (association des Commerçants, Artisans, Vignerons, Agriculteurs de Jonquières) ni par les commerçants.

Il indique qu'il est bien évident qu'il souhaite aider le commerce.

M. le Maire précise que M. RATAJEZAK est en relation avec la CCI.

Il remercie le public en visioconférence d'assister au Conseil Municipal. Il en profite pour remercier les personnes qui s'occupent de la visioconférence et souligne que cela marche.

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 h 14.

Fait en Mairie de JONQUIERES,
Le 28 Mai 2021,

Le Maire,
Louis BISCARRAT



Le Secrétaire de séance,
Sébastien ORIVELLE



RA.

